

ETHIQUE MEDICALE

FIRMIN KOUAKOU

La bioéthique doit répondre à des problèmes spécifiques suscités par le développement scientifique et technique des sciences biologiques et médicales. Plus que jamais, il est nécessaire de défendre avec détermination ce qui constitue la vérité de l'homme, son identité comme être personnel créé à l'image et à la ressemblance de Dieu.

1. Introduction

Les organisateurs de cette rencontre ont été bien inspirés, car un colloque de réflexion sur le travail, chemin de sainteté, ne pouvait pas faire abstraction des relations entre les professions biomédicales et les exigences éthiques de la pratique médicale. Il s'agit d'une démarche particulièrement importante à une époque où tant de questions de plus en plus complexes émergent.

Actuellement presque tout est possible scientifiquement, ce qui n'était pas le cas il y a seulement 20 ans. Un exemple, parmi tant d'autres : le 5 décembre 1997, Richard SEED, un franc-tireur, mettait la Communauté Scientifique en émoi en annonçant son intention de procéder au clonage d'êtres humains. Aujourd'hui, ce qui était un spectre, risque de devenir une triste et pénible réalité.

Les gouvernements du monde entier ont vivement réagi face au spectre du clonage humain. En Europe, 19 pays ont immédiatement signé un accord rendant la pratique illégale.

L'Eglise Catholique a dénoncé, elle aussi, immédiatement cette pratique et a affirmé clairement qu'une personne a le droit de naître de façon humaine. Elle a encouragé vivement les Etats à voter immédiatement des lois interdisant l'application aux êtres humains des techniques de clonage. En même temps, elle leur a demandé de faire preuve de détermination pour ne pas céder aux pressions, toujours spécialement puissantes dans ce domaine, et ne faire aucune concession.

Il est certain que beaucoup de progrès réalisés dans le domaine de la recherche biomédicale sont en train de rendre un service indéniable à l'homme, service qui est appelé à croître. Faut-il pour autant avoir une confiance aveugle dans le pouvoir des technologies biomédicales ? Evidemment, non. L'exemple que je viens d'évoquer nous le montre.

La diffusion des ces technologies soulève de très graves problèmes moraux relatifs au respect dû à l'être humain dès sa conception et à la dignité de la personne, de sa sexualité et de la transmission de la vie. Les barrières techniques n'existent plus aux niveaux des sciences biomédicales. Il faut plutôt se laisser convaincre de l'existence d'autres formes de barrières.

Même si le mot barrière n'est pas le plus approprié compte tenu de la connotation négative qu'il peut avoir pour certains esprits, ces barrières existent bel et bien, et elles constituent non pas des freins, mais des repères et de phares lumineux pour que l'homme puisse toujours agir dans la vérité. Je parle des normes morales qui doivent éclairer et guider la conduite à tenir dans l'exercice des professions médicales.

Je parlerai tout d'abord de la dimension éthique des professions biomédicales et des valeurs morales qui leurs sont consubstantielles et dans une deuxième partie j'évoquerai leurs implications dans le domaine biomédical en faisant une brève référence à l'enseignement du Magistère de l'église.

2. La bioéthique et les professions médicales

Le terme de bioéthique vient de V. R. Potter qui le développe abondamment dans son ouvrage "*Bridge to the Future*". Par définition la bioéthique est l'étude systématique de la conduite humaine dans le cadre des sciences de la vie et de la santé examinée à la lumière des valeurs morales.

Plusieurs modèles de fondation du jugement éthique existent ; mais ils sont pour l'essentiel réductionnistes et font abstraction de la vraie condition de l'homme, créature faite à l'image de Dieu. Un modèle est fondé sur cette vision correcte de la personne humaine et intègre cette exigence capitale. C'est le modèle dit personnaliste.

Il est bon de rappeler quelques principes propres à ce modèle :

- La valeur personnaliste de la corporéité : le corps n'est pas seulement un objet qui peut être touché, pesé etc.
- Le principe de la défense de la vie physique comme valeur fondamentale ;
- Le principe de l'inviolabilité de la vie humaine ;
- Le principe de la liberté et de la responsabilité, etc.

Ces principes ne sont pas des pièces isolées n'ayant pour fondement que le bon sens ou un soi-disant consensus moral. Ce sont des vérités inscrites au plus profond de nous-mêmes qui nous renvoient à l'affirmation d'un *ordre moral objectif*. L'homme doit reconnaître et appliquer cet ordre avec créativité certes, mais sans oublier qu'il n'est pas, lui, le créateur de cet ordre, mais Dieu. Cette loi naturelle inscrite au cœur de l'homme, n'est autre chose que la participation en lui de la loi éternelle de Dieu. Elle l'éclaire toujours malgré les conditionnements culturels et historiques, et malgré aussi les conséquences résultant du mal commis par l'homme.

Le Créateur qui a fait l'homme "*à son image et à sa ressemblance*", l'a doté de raison et de jugement. L'homme possède donc une conscience morale, la capacité de juger la bonté ou malice de ses actions. Il s'agit d'une faculté essentielle de l'être humain qui le rend capable de reconnaître les grands principes du bien et du mal, de juger que le bien est à faire et le mal à éviter. De là, l'obligation de former sa conscience pour que ces jugements soient droits, pour qu'ils reflètent la volonté de Dieu.

¹ Potter V. R. *Bioethics. Bridge to the future*. Prentice hall (N.J.) 1971.

3. Implications de la vérité sur l'homme dans le domaine biomédical

Elles sont nombreuses et d'une importance capitale si l'on tient compte de la portée de ce secteur de la science. Les procédures biomédicales concernent ce qu'il y a de plus délicat et aussi de plus mystérieux chez l'homme : la vie. Vie qui, dans le cas de l'homme, n'est pas un pur « fait » biologique, mais une vie personnelle qui a son origine et sa destinée en Dieu.

Plus que jamais le chercheur, le médecin, etc. ont besoin de repères. Bien sûr, la loi de leur pays leur en propose, mais ces lois n'ont qu'une portée limitée, et tant de fois elles sont élaborées depuis des perspectives éloignées voire contraires à la dignité de l'homme. Des critères moraux, puisés dans une conscience bien formée et dans une connaissance profonde de l'éthique médicale et du Magistère de l'Eglise, doivent toujours éclairer leur pratique.

Quels sont ces critères moraux ?

Ne pouvant dans le temps imparti analyser tous ces critères, Je me limiterais à souligner qu'une réponse première et définitive à cette question suppose une juste conception de la nature de la personne humaine dans sa dimension spirituelle et corporelle.

Jean Paul II dans son exhortation apostolique *Familiaris Consortio* dit ceci : « C'est seulement dans sa vraie nature que la personne humaine peut se réaliser comme une totalité unifiée, or cette nature est en même temps corporelle et spirituelle »².

La loi morale naturelle exprime et prescrit les finalités, les droits et les devoirs qui se fondent sur la nature corporelle et spirituelle de la personne humaine. Nature qui, comme le dit Paul VI dans son encyclique *Humanae Vitae*, ne peut être conçue comme normativité simplement biologique, mais qui doit être définie comme l'ordre rationnel selon lequel l'homme est appelé par le Créateur à diriger et à régler sa vie et ses actes et en particulier à user et à disposer de son propre corps.

De ce qui vient d'être clairement énoncé une première conséquence peut être déduite et nous semble le point de départ de toute approche biomédicale : une intervention sur le corps humain ne touche pas seulement les tissus, les organes et leurs fonctions, mais elle engage aussi à des niveaux divers la personne même.

Voici ce que dit Jean Paul II à ce propos en s'adressant à l'Association Médicale Mondiale : « Chaque personne humaine dans sa singularité absolument unique, n'est pas constituée seulement par son esprit, mais aussi par son corps. Ainsi dans le corps et par le corps, on touche la personne humaine dans sa réalité concrète. C'est sur la base de cette vision anthropologique que l'on doit trouver des critères fondamentaux pour les décisions à prendre s'il s'agit d'intervention non strictement théra-

² Jean Paul II, *Familiaris consortio*, n. 11.

peutiques, par exemple d'intervention visant à l'amélioration de la condition biologique humaine »³

Dans leur activité, la Biologie et la Médecine concourent au bien intégral de la vie humaine lorsqu'elles viennent en aide à la personne, atteinte de maladie et d'infirmité, dans le respect de sa dignité de créature de Dieu.

Il existe donc une médecine devant être exercée avec compétence à la lumière des exigences éthiques et morales et qui concourt au bien être intégral du patient.

Comme conclusion, je voudrais mentionner une réflexion de la congrégation pour la Doctrine de la Foi dans un document intitulé *Instruction sur le respect de la vie humaine naissante et de la dignité de la procréation*.

Dans ce document, l'Eglise souhaite que tous gardent à l'esprit l'incompatibilité qui subsiste entre la reconnaissance de la dignité de la personne humaine et le mépris de la vie et de l'amour, entre la foi au Dieu vivant et la prétention de vouloir décider arbitrairement de l'origine et du sort d'un être humain.

Quel est le fondement de ce respect que toute personne doit toujours nous inspirer ? Cette considération du Bienheureux Josémaria nous situe au cœur même de ce respect et nous rappelle en même temps son fondement le plus profond : *Jésus sur la Croix, le cœur transpercé d'Amour pour les hommes ; voilà une réponse éloquente - les paroles sont superflues - à notre question sur la valeur des choses et des personnes. Les hommes, leur vie, leur bonheur ont une telle valeur que le Fils de Dieu Lui-même se livre pour les racheter, les purifier, les élever*⁴.

Aujourd'hui, le sommet atteint par la science médicale est plus élevé que jamais. Ce progrès constitue un appel à notre sens de responsabilité, tant au plan scientifique pour être, par notre compétence, sur la ligne de front de ces conquêtes, que sur le plan spirituel pour que notre foi brille d'un éclat sans compromis. Je voudrais terminer avec cette considération du fondateur de l'Opus Dei qui donne à cette tâche toute sa portée : *C'est là que Jésus veut être élevé : dans le bruit des usines et des ateliers, dans le silence des bibliothèques, dans le brouhaha des rues, dans la quiétude de la campagne, dans l'intimité des familles, dans les assemblées, dans les stades... Partout où il use sa vie, honnêtement, un chrétien doit, par son amour, mettre la Croix du Christ, qui attire à lui toutes choses*⁵. Elargissons ces images à la paillasse du Biologiste, à la table d'opération du Chirurgien, et nous aurons ainsi le repère nécessaire pour que notre travail devienne source de sainteté et lien entre le ciel et la terre.

³ Jean Paul II, *Discours Association Médicale Mondiale*, 29-X-83, AAS 76, 389-395.

⁴ Josémaria Escriva, *Quand le Christ passe*, 165.

⁵ Josémaria Escriva, *Chemin de Croix*, 11, 3.